

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU-SUR-LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ [mairie@beaulieu-sur-loire.fr](mailto:mairie@beaulieu-sur-loire.fr)  
[www.beaulieu-sur-loire.fr](http://www.beaulieu-sur-loire.fr)

## COMMUNE DE BEAULIEU-SUR-LOIRE

### CONSEIL MUNICIPAL

#### Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT SIX MARS à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, DELSARTE Séverine, RAGU Guillaume.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEMAIRE Christiane représentée par BERTRAND Isabelle, MARTINET Nicolas représenté par DESCHAMPS Céline, CHAILLOUX Marie-Laure représentée par HECQUET Jacky, COZETTE Laetitia représentée par JACQUIER Hervé, BRETON Nelly représentée par BROUSSIN Patricia.

Madame BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
20 mars 2025	
Date d'affichage	
21 mars 2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	19

#### Objet : Renouvellement de la convention pour la mise à disposition d'un terrain pour l'utilisation d'une bâche incendie au hameau de Chenevières

Le Conseil Municipal du 24 juin 2020 a voté à l'unanimité l'installation d'une défense incendie (réservoir d'eau de 120 m3) au hameau de Chenevières, conformément aux préconisations du SDIS du Loiret.

Ne disposant pas de foncier sur ce secteur, il a été voté l'implantation d'une bâche incendie sur une parcelle référencée section YT n°59 appartenant à Monsieur BERTRAND Jean-Louis. La surface utilisée est d'environ 200 m2.

Cette création permettait une extension de la défense incendie sur une grande partie du hameau, plusieurs habitations étaient concernées.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention avec Monsieur BERTRAND Jean-Louis, pour la mise à disposition à titre gracieux de son terrain.

La convention étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil municipal de la renouveler pour une durée de 3 ans.

OUÏ le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec Monsieur BERTRAND Jean-Louis, pour la mise à disposition à titre gracieux d'une partie du terrain référencé section YT 59 pour l'implantation et l'utilisation d'une bâche incendie,
- ↳ **Donne** tous pouvoirs au Maire pour toutes les formalités consécutives.

Secrétaire de Séance,

Isabelle BERTRAND

Pour extrait conforme,

Le Maire



Jacky HECQUET